

Liste des supports des contrats :

AMYTIS SELECT
AMYTIS SELECT CAPI

Fonds en euros Cardif Assurance Vie

Taux de rendement brut de l'actif du fonds en euros en 2023 : 3,73%

Taux annuel de frais de gestion : 0,96%

Cette liste et le nombre d'unités de compte proposées sont susceptibles d'évoluer. Pour tout support en unité de compte choisi correspondant à un OPC, vous devez au préalable avoir lu attentivement le Document d'Information Clé pour l'Investisseur (DICI) ou, le cas échéant, la note détaillée ou les caractéristiques principales et les garder en votre possession. Les documents sont disponibles sur le site de la société de gestion ou sur le site www.amf-france.org pour les OPC de droit français.

Pour tout autre support en unité de compte choisi ne correspondant pas à un OPC, vous devez au préalable avoir lu attentivement les caractéristiques principales et les garder en votre possession.

Les Documents d'Informations Clés (DIC)/Documents d'Informations Spécifiques (DIS) sont mis à disposition sur le site de l'Assureur : <https://document-information-cle.cardif.fr/aep>

L'Assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte, mais pas sur leur valeur ; la valeur de ces unités de compte, qui reflète la valeur d'actifs sous-jacents, n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse ou à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers et / ou des marchés immobiliers. Les supports en unités de compte présentent donc un risque de perte en capital pouvant être partielle ou totale.

Liste des supports en vigueur au 2 avril 2024

Les versements et les arbitrages entrants sur des supports en unités de compte correspondant à des **supports immobiliers** sont réalisés dans la limite de l'enveloppe disponible. Pendant leur période de commercialisation, le Souscripteur peut souscrire au support immobilier sous forme d'un versement initial ou complémentaire ou d'un arbitrage en provenance du Fonds Général / Fonds en euros. Les versements programmés sont exclus.

Après chaque opération :

- La part totale de la valeur de rachat affectée à un OPCI ne doit pas dépasser 2 000 000 euros par support et par contrat,
- La part totale de la valeur de rachat affectée à une SCI ne doit pas dépasser 1 000 000 euros par support et par contrat,
- La part totale de la valeur de rachat affectée à une SCPI ne doit pas dépasser 500 000 euros par support et par contrat,
- La part totale de la valeur de rachat affectée à des supports immobiliers ne doit pas dépasser 5 000 000 euros,
- La part totale de la valeur de rachat affectée à des supports immobiliers ne doit pas dépasser 70% de la valeur de rachat du contrat.

Les renvois ci-dessous sont des explications des renvois présentés dans le tableau ci-après :

(1) Indicateur synthétique de risque permettant d'apprécier le niveau global de risque d'investissement sur un support en unités de compte, conformément au règlement délégué (UE) n°2017/653 du 8 mars 2017. Donnée communiquée par notre fournisseur de données financières.

(2) Performance du support sur l'année civile précédente avant prise en compte des frais de gestion de l'actif non communiquée par notre fournisseur de données financières.

(3) "Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation" du support communiqués par notre fournisseur de données financières.

(4) Taux de rétrocessions de commission perçues par le distributeur et le gestionnaire du contrat au cours de l'année civile précédente.

(5) Performance glissante sur 1 an du support après prise en compte des frais de gestion de l'actif communiquée par notre fournisseur de données financières. Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.

(6) Frais de gestion sur les engagements exprimés en nombre d'unités de compte tels que figurant dans votre documentation contractuelle.

(7) Les frais totaux, exprimés en pourcentage, constituent la somme des frais de gestion de l'actif et des frais de gestion du contrat.

(8) Performance nette de l'actif N-1 diminuée des frais de gestion annuels du contrat (1+Performance nette de l'actif N-1)*(1-Frais de gestion du contrat)-1.

(9) Support disponible lors d'opérations commerciales, soumis à conditions. Veuillez-vous reporter aux Dispositions Spéciales de l'offre pour plus d'informations (date de commercialisation, conditions...).

(10) Le support BNP Paribas Mois ISR est un support réceptacle ayant un SRI inférieur ou égal à 2, utilisé lors de certaines opérations comme la fermeture d'un support en unités de compte sur lequel des versements programmés ou des services financiers étaient en cours, ou pour l'affectation des revenus attribués à un support qui serait fermé à la souscription à la date d'attribution des revenus.

NC : L'information est indiquée Non Communiquée (NC) dans les cas suivants :

- lorsque l'information est indisponible car la date de création du support est trop récente ;
- lorsque la donnée n'a pas été communiquée par notre fournisseur de données ;
- lorsque la performance finale n'est pas calculable car l'une des données permettant de la calculer est manquante ;
- pour les frais de gestion de l'actif et les rétrocessions de commissions des titres vifs, supports pour lesquels ces données ne sont pas applicables ;
- pour les rétrocessions de commissions des Exchange Traded Fund (ETF), supports pour lesquels ces données ne sont pas applicables ;

Les sociétés de gestion prélèvent des frais de gestion financière sur les Organismes de Placement Collectif proposés au titre du contrat.

Une partie de ces frais peut être reversée sous forme de rétrocessions de commission au gestionnaire du contrat, et/ou, le cas échéant, au distributeur.

Les frais de gestion du contrat sont prélevés par l'assureur en nombre d'unités de compte.

L'ensemble de ces frais diminue la performance finale du contrat.

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion	Devise	PEA (O/N)	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé) ⁽¹⁾	Performance brute de l'actif N-1 ⁽²⁾	Frais de gestion de l'actif ⁽³⁾ dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁴⁾)	Performance nette de l'actif N-1 ⁽⁵⁾	Frais de gestion du contrat (gestion libre) ⁽⁶⁾	Frais totaux ⁽⁷⁾ dont frais rétrocedés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁴⁾)	Performance finale pour le titulaire du contrat ⁽⁸⁾
Fonds actions												
LU0077335932	AMERICAN GROWTH FUND A USD (D)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	USD	Non	4	NC	1,9% (dont 0,90%)	14,28%	0,96%	2,86% (dont 0,90%)	13,18%
FR0014009Y22	AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC	SICAV	AMPLEGEST	EUR	Non	4	NC	2,35% (dont 1,18%)	27,02%	0,96%	3,31% (dont 1,18%)	25,80%
FR0010532101	AMPLEGEST MIDCAPS AC	SICAV	AMPLEGEST	EUR	Oui	4	NC	2,35% (dont 1,18%)	7,68%	0,96%	3,31% (dont 1,18%)	6,65%
FR0011631050	AMPLEGEST PME AC	FCP	AMPLEGEST	EUR	Oui	4	NC	3,94% (dont 1,18%)	-8,30%	0,96%	4,90% (dont 1,18%)	-9,18%

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion	Devise	PEA (O/N)	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé) ⁽¹⁾	Performance brute de l'actif N-1 ⁽²⁾	Frais de gestion de l'actif ⁽³⁾ dont frais rattachés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁴⁾)	Performance nette de l'actif N-1 ⁽⁵⁾	Frais de gestion du contrat (gestion libre) ⁽⁶⁾	Frais totaux ⁽⁷⁾ dont frais rattachés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁴⁾)	Performance finale pour le titulaire du contrat ⁽⁸⁾
FR0010375600	AMPLEGEST PRICING POWER AC	SICAV	AMPLEGEST	EUR	Oui	4	NC	2,37% (dont 1,18%)	21,11%	0,96%	3,33% (dont 1,18%)	19,95%
FR0011382225	AMPLEGEST PRICING POWER US AC	FCP	AMPLEGEST	EUR	Non	4	NC	2,36% (dont 1,18%)	33,45%	0,96%	3,32% (dont 1,18%)	32,17%
LU1244893696	BIG DATA A-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	EUR	Non	4	NC	2,61% (dont 0,85%)	27,63%	0,96%	3,57% (dont 0,85%)	26,40%
LU1434523954	CANDRIAM SUST EQUITY EMERGING MARKETS C Cap	SICAV	CANDRIAM	EUR	Non	4	NC	1,92% (dont 0,96%)	6,56%	0,96%	2,88% (dont 0,96%)	5,54%
LU1434527435	CANDRIAM SUST EQUITY WORLD C Cap	SICAV	CANDRIAM	EUR	Non	4	NC	1,86% (dont 0,90%)	21,54%	0,96%	2,82% (dont 0,90%)	20,37%
FR0010149302	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR Acc	FCP	CARMIGNAC GESTION	EUR	Non	4	NC	2,46% (dont 0,70%)	11,59%	0,96%	3,42% (dont 0,70%)	10,52%
FR0011147446	CARMIGNAC EMERGENTS E EUR Acc	FCP	CARMIGNAC GESTION	EUR	Non	4	NC	3,58% (dont 1,25%)	10,42%	0,96%	4,54% (dont 1,25%)	9,36%
FR0010148981	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	FCP	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	EUR	Non	4	NC	2,21% (dont 0,70%)	37,56%	0,96%	3,17% (dont 0,70%)	36,24%
FR0007076930	CENTIFOLIA C	FCP	DNCA FINANCE	EUR	Oui	5	NC	2,47% (dont 1,20%)	8,92%	0,96%	3,43% (dont 1,20%)	7,87%
LU0051755006	CHINA FUND A USD	SICAV	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	USD	Non	5	NC	1,72% (dont 0,90%)	-21,67%	0,96%	2,68% (dont 0,90%)	-22,42%
IE00BZ0X9R35	COMGEST GROWTH GLOBAL FLEX EUR R Acc	SICAV	COMGEST AM INTERNATIONAL LTD	EUR	Non	3	NC	2,04% (dont 1,10%)	20,05%	0,96%	3,00% (dont 1,10%)	18,90%
FR0000284689	COMGEST MONDE C	SICAV	COMGEST S.A.	EUR	Non	4	NC	2,16% (dont 0,95%)	31,12%	0,96%	3,12% (dont 0,95%)	29,86%
FR0000295230	COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	SICAV	COMGEST S.A.	EUR	Oui	4	NC	1,85% (dont 0,70%)	29,04%	0,96%	2,81% (dont 0,70%)	27,80%
LU0870553459	DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH B-EUR	SICAV	DNCA FINANCE	EUR	Oui	4	NC	2,47% (dont 1,20%)	13,77%	0,96%	3,43% (dont 1,20%)	12,68%
LU1490785091	DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE A EUR	SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	EUR	Oui	4	NC	1,93% (dont 1,00%)	20,92%	0,96%	2,89% (dont 1,00%)	19,76%
FR0010058008	DNCA VALUE EUROPE C	FCP	DNCA FINANCE	EUR	Oui	4	NC	2,44% (dont 1,20%)	12,36%	0,96%	3,40% (dont 1,20%)	11,28%
FR0010321828	ECHIQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	FCP	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	EUR	Oui	4	NC	2,65% (dont 0,96%)	23,07%	0,96%	3,61% (dont 0,96%)	21,89%
FR0010863688	ECHIQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE A	SICAV	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	EUR	Oui	4	NC	1,8% (dont 0,59%)	23,00%	0,96%	2,76% (dont 0,59%)	21,82%
FR0010859769	ECHIQUIER WORLD EQUITY GROWTH A	SICAV	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	EUR	Non	4	NC	2,69% (dont 0,90%)	30,58%	0,96%	3,65% (dont 0,90%)	29,33%
FR0011449602	ECHIQUIER WORLD NEXT LEADERS A	SICAV	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUIER	EUR	Non	5	NC	1,7% (dont 0,66%)	9,65%	0,96%	2,66% (dont 0,66%)	8,60%
FR0010664086	EDMOND DE ROTHSCHILD GOLDSPIHERE B	FCP	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (FR)	EUR	Non	6	NC	2,58% (dont 1,07%)	1,83%	0,96%	3,54% (dont 1,07%)	0,85%
FR0000008674	FIDELITY EUROPE A	SICAV	FIL GESTION	EUR	Oui	4	NC	1,9% (dont 0,90%)	9,92%	0,96%	2,86% (dont 0,90%)	8,86%
LU0251127410	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A EUR (C)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	EUR	Non	4	NC	1,89% (dont 0,90%)	17,93%	0,96%	2,85% (dont 0,90%)	16,80%
LU0069450822	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A EUR (D)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	EUR	Non	4	NC	1,89% (dont 0,90%)	17,89%	0,96%	2,85% (dont 0,90%)	16,76%
LU0048573561	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A USD (D)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	USD	Non	4	NC	1,89% (dont 0,90%)	19,83%	0,96%	2,85% (dont 0,90%)	18,68%
LU0772969993	FIDELITY FUNDS - GLOBAL DIVIDEND FUND A Acc USD	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	USD	Non	4	NC	1,89% (dont 0,90%)	16,99%	0,96%	2,85% (dont 0,90%)	15,87%
LU00605515377	FIDELITY FUNDS - GLOBAL DIVIDEND FUND A-ACC (H)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	EUR	Non	4	NC	1,89% (dont 0,90%)	15,61%	0,96%	2,85% (dont 0,90%)	14,50%
LU0261952419	FIDELITY FUNDS - SUST HEALTHCARE FUND A EUR (C)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	EUR	Non	4	NC	1,89% (dont 0,90%)	15,26%	0,96%	2,85% (dont 0,90%)	14,15%
LU1261432659	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A EUR	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	EUR	Non	4	NC	1,88% (dont 0,90%)	23,36%	0,96%	2,84% (dont 0,90%)	22,18%
LU0069449576	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A EUR (D)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	EUR	Non	4	NC	1,88% (dont 0,90%)	21,83%	0,96%	2,84% (dont 0,90%)	20,66%
LU0048584097	GLOBAL THEMATIC OPPORTUNITIES FUND A USD (D)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	USD	Non	4	NC	1,9% (dont 0,90%)	16,47%	0,96%	2,86% (dont 0,90%)	15,35%
LU1160356009	HEALTHCARE A-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	EUR	Non	4	NC	2,38% (dont 0,91%)	5,27%	0,96%	3,34% (dont 0,91%)	4,26%
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	FCP	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	EUR	Oui	4	NC	1,79% (dont 0,90%)	8,99%	0,96%	2,75% (dont 0,90%)	7,94%
LU1021349151	JPM GLOBAL HEALTHCARE FUND D EUR	SICAV	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	EUR	Non	4	NC	2,7% (dont 1,50%)	10,31%	0,96%	3,66% (dont 1,50%)	9,25%
LU0159052710	JPM US TECHNOLOGY FUND A (acc) - EUR	SICAV	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	EUR	Non	5	NC	1,68% (dont 0,90%)	57,11%	0,96%	2,64% (dont 0,90%)	55,60%
FR0011511773	LATITUDE CROISSANCE A	FCP	AMPLEGEST	EUR	Non	4	NC	3,1% (dont 1,00%)	10,05%	0,96%	4,06% (dont 1,00%)	8,99%
FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC EUR	SICAV	LAZARD FRERES GESTION	EUR	Oui	4	NC	1,52% (dont 0,45%)	18,42%	0,96%	2,48% (dont 0,45%)	17,28%
FR0013204187	LAZARD EQUITY SRI RC EUR	SICAV	LAZARD FRERES GESTION	EUR	Oui	4	NC	2,56% (dont 0,90%)	17,52%	0,96%	3,52% (dont 0,90%)	16,39%
FR0010689141	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	SICAV	LAZARD FRERES GESTION	EUR	Oui	4	NC	2,29% (dont 1,09%)	6,58%	0,96%	3,25% (dont 1,09%)	5,56%
LU1670710075	M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND A EUR cap	SICAV	M & G Luxembourg S.A.	EUR	Non	4	NC	1,92% (dont 1,05%)	13,63%	0,96%	2,88% (dont 1,05%)	12,54%
LU1670715207	M&G (LUX) GLOBAL SUSTAIN PARIS ALIGNED FD A cap	SICAV	M & G Luxembourg S.A.	EUR	Non	4	NC	1,97% (dont 1,05%)	23,32%	0,96%	2,93% (dont 1,05%)	22,14%
FR0000292278	MAGELLAN C	SICAV	COMGEST S.A.	EUR	Non	4	NC	1,87% (dont 0,70%)	1,89%	0,96%	2,83% (dont 0,70%)	0,91%
LU2193677676	MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FDS R/A Capi	SICAV	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	EUR	Non	5	NC	2,05% (dont 0,78%)	-13,47%	0,96%	3,01% (dont 0,78%)	-14,30%
LU0914733059	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQY FD R/A	SICAV	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	EUR	Oui	4	NC	1,85% (dont 0,78%)	-2,34%	0,96%	2,81% (dont 0,78%)	-3,28%
LU0914729966	MIROVA GLOBAL SUST EQUITY FUND R/A(EUR)	SICAV	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	EUR	Non	4	NC	1,85% (dont 0,78%)	28,06%	0,96%	2,81% (dont 0,78%)	26,83%
FR0000299356	NORDEN SRI	SICAV	LAZARD FRERES GESTION	EUR	Oui	4	NC	2,3% (dont 0,99%)	15,08%	0,96%	3,26% (dont 0,99%)	13,98%
FR0000989899	ODDO BHF AVENIR CR-EUR	FCP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	EUR	Oui	4	NC	2,84% (dont 0,99%)	10,42%	0,96%	3,80% (dont 0,99%)	9,36%
FR0000990095	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	FCP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	EUR	Oui	4	NC	2,94% (dont 1,10%)	10,38%	0,96%	3,90% (dont 1,10%)	9,32%
FR0000974149	ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR	FCP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	EUR	Non	4	NC	1,92% (dont 1,10%)	12,80%	0,96%	2,88% (dont 1,10%)	11,72%
FR0010574434	ODDO BHF GENERATION CR-EUR	FCP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	EUR	Oui	5	NC	1,99% (dont 1,10%)	17,61%	0,96%	2,95% (dont 1,10%)	16,48%
LU0048597586	SUST ASIA EQUITY FUND A USD (D)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	USD	Non	4	NC	1,92% (dont 0,90%)	-2,15%	0,96%	2,88% (dont 0,90%)	-3,09%
LU1951225553	THEMATICS SAFETY FUND R/A EUR	SICAV	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	EUR	Non	5	NC	2,05% (dont 0,88%)	29,56%	0,96%	3,01% (dont 0,88%)	28,32%
LU1951229035	THEMATICS WATER FUND R/A EUR	SICAV	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	EUR	Non	4	NC	2,1% (dont 0,88%)	14,68%	0,96%	3,06% (dont 0,88%)	13,58%
LU0326422689	WORLD GOLD FUND A2 H EUR (C)	SICAV	BLACKROCK (Luxembourg) S.A.	EUR	Non	6	NC	2,05% (dont 1,05%)	-1,35%	0,96%	3,01% (dont 1,05%)	-2,30%
Fonds immobiliers⁽⁹⁾												
FR0014004AW0	BEPIMMO Blackstone	FPS	FundRock France AM	EUR	Non	3	NC	NC (dont 0,75%)	-23,29%	0,96%	NC (dont 0,75%)	-24,03%
FR0014009IF7	SCI CAP SANTE	SCI	PRIMONIAL REIM	EUR	Non	2	NC	2,1% (dont 0,90%)	0,50%	0,96%	3,06% (dont 0,90%)	-0,46%
IM3058	SCI Cardimmo	SCI	BNP PARIBAS CARDIF	EUR	NC	NC	NC	NC	NC	0,96%	NC	NC
FR001400C4M8	SCI LINASENS	SCI	PRIMONIAL REIM	EUR	Non	2	NC	1,9% (dont 0,75%)	6,07%	0,96%	2,86% (dont 0,75%)	5,05%
IM3033	SCPI EFIMMO	SCPI	PRIMONIAL REIM	EUR	NC	NC	NC	NC	NC	0,96%	NC	NC
IM3057	SCPI EPARGNE Foncière	SCPI	LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS	EUR	NC	NC	NC	NC	NC	0,96%	NC	NC
IM3045	SCPI Immorent	SCPI	SOFIDY	EUR	NC	NC	NC	NC	NC	0,96%	NC	NC
IM3064	SCPI LF GRAND PARIS PATRIMOINE	SCPI	LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS	EUR	NC	NC	NC	NC	NC	0,96%	NC	NC

Code ISIN	Libellé	Forme juridique	Société de gestion	Devise	PEA (O/N)	Indicateur de risque de l'actif (SRI) : 1 (faible) à 7 (élevé) ⁽¹⁾	Performance brute de l'actif N-1 ⁽²⁾	Frais de gestion de l'actif ⁽³⁾ dont frais rattachés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁴⁾)	Performance nette de l'actif N-1 ⁽⁵⁾	Frais de gestion du contrat (gestion libre) ⁽⁶⁾	Frais totaux ⁽⁷⁾ dont frais rattachés (taux de rétrocessions de commissions ⁽⁴⁾)	Performance finale pour le titulaire du contrat ⁽⁸⁾
IM3041	SCPI PF OPPORTUNITE	SCPI	PERIAL ASSET MANAGEMENT	EUR	NC	NC	NC	NC	NC	0,96%	NC	NC
IM3048	SCPI PFO2	SCPI	PERIAL ASSET MANAGEMENT	EUR	NC	NC	NC	NC	NC	0,96%	NC	NC
IM3052	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	SCPI	AMUNDI IMMOBILIER	EUR	NC	NC	NC	NC	NC	0,96%	NC	NC
Fonds mixtes												
FR0000447039	AXA PEA REGULARITE C EUR	FCP	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	EUR	Oui	1	NC	0,05% (dont 0,08%)	3,74%	0,96%	1,01% (dont 0,08%)	2,74%
FR0010135103	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR Acc	FCP	CARMIGNAC GESTION	EUR	Non	3	NC	1,87% (dont 0,70%)	8,59%	0,96%	2,83% (dont 0,70%)	7,55%
FR0010354837	DNCA EVOLUTIF PEA C-EUR	FCP	DNCA FINANCE	EUR	Oui	5	NC	2,53% (dont 1,20%)	14,54%	0,96%	3,49% (dont 1,20%)	13,44%
LU0383784146	DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS B (C)	SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	EUR	Non	4	NC	2,28% (dont 1,13%)	5,81%	0,96%	3,24% (dont 1,13%)	4,79%
LU0512121004	DNCA INVEST - EUROSE B	SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	EUR	Non	3	NC	1,63% (dont 0,80%)	5,84%	0,96%	2,59% (dont 0,80%)	4,82%
FR0013406691	ECHIQUEUR ALPHA MAJOR SRI A	SICAV	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	EUR	Oui	2	NC	2,3% (dont 0,72%)	8,64%	0,96%	3,26% (dont 0,72%)	7,60%
LU1160363633	EURO HIGH YIELD A-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	EUR	Non	3	NC	1,35% (dont 0,50%)	9,58%	0,96%	2,31% (dont 0,50%)	8,53%
FR0007051040	EUROSE C EUR	FCP	DNCA FINANCE	EUR	Non	3	NC	1,41% (dont 0,70%)	6,10%	0,96%	2,37% (dont 0,70%)	5,08%
LU0987487336	FIDELITY FDS-GLBL MULTI ASSET INCOME FD A-ACC(H)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	EUR	Non	3	NC	1,73% (dont 0,75%)	3,99%	0,96%	2,69% (dont 0,75%)	2,99%
LU0740858492	JPM GLOBAL INCOME FUND D (acc) - EUR	SICAV	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	EUR	Non	3	NC	1,73% (dont 0,96%)	5,90%	0,96%	2,69% (dont 0,96%)	4,88%
FR0010452037	LATITUDE EQUILIBRE A	FCP	AMPLEGEST	EUR	Non	3	NC	3,65% (dont 1,00%)	5,10%	0,96%	4,61% (dont 1,00%)	4,09%
FR0011032754	LATITUDE PATRIMOINE A	FCP	AMPLEGEST	EUR	Non	3	NC	3,35% (dont 0,60%)	4,61%	0,96%	4,31% (dont 0,60%)	3,61%
FR0000292302	LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	SICAV	LAZARD FRERES GESTION	EUR	Non	4	NC	2,02% (dont 0,74%)	11,91%	0,96%	2,98% (dont 0,74%)	10,84%
FR0012355139	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	SICAV	LAZARD FRERES GESTION	EUR	Non	3	NC	1,43% (dont 0,69%)	-1,25%	0,96%	2,39% (dont 0,69%)	-2,20%
LU1582988058	M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND A EUR Cap	SICAV	M & G SECURITIES LIMITED	EUR	Non	3	NC	1,98% (dont 0,96%)	7,06%	0,96%	2,94% (dont 0,96%)	6,03%
LU1670724373	M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND A EUR cap	SICAV	M & G Luxembourg S.A.	EUR	Non	2	NC	1,34% (dont 0,69%)	7,82%	0,96%	2,30% (dont 0,69%)	6,78%
DE000A2JJ1W5	ODDO BHF POLARIS MODERATE CR-EUR	OEIC	ODDO BHF Asset Management GmbH	EUR	Non	2	NC	1,21% (dont 0,63%)	7,84%	0,96%	2,17% (dont 0,63%)	6,80%
FR0010109165	ODDO BHF PROACTIF EUROPE Part CR-EUR	FCP	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	EUR	Non	3	NC	1,59% (dont 0,88%)	11,38%	0,96%	2,55% (dont 0,88%)	10,31%
FR0010513523	R-CO SERENITE PEA C	FCP	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	EUR	Oui	1	NC	0,14% (dont 0,07%)	3,28%	0,96%	1,10% (dont 0,07%)	2,29%
Fonds monétaires												
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR I Capi ⁽¹⁰⁾	FCP	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	EUR	Non	1	NC	0,12% (dont NC)	3,84%	0,96%	1,08% (dont NC)	2,84%
Fonds obligations												
LU1161527038	BOND ALLOCATION A-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	EUR	Non	2	NC	1,65% (dont 0,50%)	6,53%	0,96%	2,61% (dont 0,50%)	5,51%
LU1434519929	CANDRIAM SUST BOND EMERGING MARKETS R	SICAV	CANDRIAM	USD	Non	3	NC	0,86% (dont NC)	6,83%	0,96%	1,82% (dont NC)	5,80%
FR0010149120	CARMIGNAC SECURITE AW EUR Acc	FCP	CARMIGNAC GESTION	EUR	Non	2	NC	0,89% (dont 0,38%)	4,99%	0,96%	1,85% (dont 0,38%)	3,98%
LU0401809073	DNCA INVEST - CONVERTIBLES A EUR	SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	EUR	Non	3	NC	1,69% (dont 0,80%)	5,05%	0,96%	2,65% (dont 0,80%)	4,04%
FR0010491803	ECHIQUEUR CREDIT SRI EUROPE A	SICAV	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	EUR	Non	2	NC	1% (dont 0,30%)	6,52%	0,96%	1,96% (dont 0,30%)	5,50%
FR001400KTQ4	ECHIQUEUR CREDIT TARGET INCOME 2027 AD	FCP	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	EUR	Non	3	NC	% (dont NC)		0,96%	(dont NC)	
FR001400JGB5	EDR SICAV - MILLESIMA SELECT 2028 A-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (FR)	EUR	Non	2	NC	0,95% (dont NC)		0,96%	1,91% (dont NC)	
LU1103207525	EUROPE CONVERTIBLES A-EUR	SICAV	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	EUR	Non	3	NC	1,82% (dont 0,60%)	6,64%	0,96%	2,78% (dont 0,60%)	5,62%
LU0594300682	FIDELITY FUNDS - SUST STRATEGIC BD FD A-ACC (H)	SICAV	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	EUR	Non	3	NC	1,41% (dont 0,60%)	3,25%	0,96%	2,37% (dont 0,60%)	2,26%
FR0010752543	LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR	FCP	LAZARD FRERES GESTION	EUR	Non	2	NC	4,03% (dont 0,48%)	7,85%	0,96%	4,99% (dont 0,48%)	6,81%
LU1472740767	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R/A (EUR)	SICAV	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	EUR	Non	2	NC	1,05% (dont 0,38%)	2,62%	0,96%	2,01% (dont 0,38%)	1,63%
FR0011299429	OCTO CREDIT ISR COURT TERME B	FCP	OCTO ASSET MANAGEMENT	EUR	Non	2	NC	1,04% (dont 0,40%)	4,09%	0,96%	2,00% (dont 0,40%)	3,09%
FR0013436672	OCTO CREDIT VALUE AC	FCP	OCTO ASSET MANAGEMENT	EUR	Non	2	NC	1,77% (dont 0,60%)	10,51%	0,96%	2,73% (dont 0,60%)	9,45%
FR001400J5Q9	OCTO CREDIT VALUE HIGH GRADE AC	FCP	OCTO ASSET MANAGEMENT	EUR	Non	2	NC	1,5% (dont NC)		0,96%	2,46% (dont NC)	
FR001400CPO4	OCTO RENDEMENT 2028 AC	FCP	OCTO ASSET MANAGEMENT	EUR	Non	3	NC	1,2% (dont 0,55%)	11,24%	0,96%	2,16% (dont 0,55%)	10,17%
Fonds spéculatifs												
LU1819523264	CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQY MKT NEUTRAL C Cap	SICAV	CANDRIAM	EUR	Non	5	NC	2,84% (dont 0,90%)	5,67%	0,96%	3,80% (dont 0,90%)	4,66%
FR0010149179	CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE A EUR acc	FCP	CARMIGNAC GESTION	EUR	Oui	3	NC	2,64% (dont 0,70%)	5,75%	0,96%	3,60% (dont 0,70%)	4,73%
LU0641745681	DNCA INVEST - MIURI B	SICAV	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	EUR	Non	3	NC	2,09% (dont 1,00%)	4,48%	0,96%	3,05% (dont 1,00%)	3,48%
LU0095938881	JPM GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES A (C)	SICAV	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	EUR	Non	3	NC	1,46% (dont 0,75%)	-6,93%	0,96%	2,42% (dont 0,75%)	-7,82%
LU1670720033	M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND B en EUR	SICAV	M & G SECURITIES LIMITED	EUR	Non	3	NC	1,98% (dont 0,96%)	-2,44%	0,96%	2,94% (dont 0,96%)	-3,38%

CYRUS CONSEIL

SAS au capital de 1.074.001,60 € - 350 529 111 RCS Paris

07001194 ORIAS

Siège social : 50, Bd Haussmann – 75009 Paris

AEP - ASSURANCE EPARGNE PENSION *

une marque commerciale du groupe BNP PARIBAS CARDIF

Cardif Assurance Vie - Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris

Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Bureaux : 76, rue de la Victoire - 75009 Paris

N°ADEME : FR200182_01XHWE



CARDIF ASSURANCE VIE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris

Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Bureaux : 8, rue du Port - 92728 Nanterre CEDEX - Tel : 01 41 42 83 00

Informations relatives aux supports en unités de compte qualifiés d' « Investissements durables »

Conformément à l'article L131-1-2 du Code des assurances, le contrat propose des supports en unités de compte constitués d'instruments financiers qualifiés d' « Investissements durables »

1/ Support(s) solidaire(s) d'utilité sociale :

Code ISIN	Libellé
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)

2/ Supports ayant obtenu un label reconnu par l'Etat au titre de l'investissement socialement responsable ou du financement de la transition énergétique et écologique :

- « **Label ISR** » (Investissement Socialement Responsable)
- « **Label Greenfin** » (France Finance Verte)

Les supports en unités de compte répondant à l'un de ces labels sont indiqués dans la présente liste de supports.

Proportion de supports en unités de compte du contrat qualifiés d' « Investissements durables » par rapport au nombre total des supports listés dans la présente liste des supports :

Pourcentage de fonds « Investissements durables » dans le contrat :	39%
--	-----

Informations sur la politique environnementale et sociale au titre du règlement UE 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers

En application du Règlement (UE) 2019/2088, dit « SFDR » du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers, le contrat en référence promeut des caractéristiques environnementales, sociales ou de gouvernance (ESG) et, à ce titre, est qualifié d'Article 8 au sens du règlement SFDR.

Cette qualification est subordonnée à l'existence d'au moins un investissement dans un support catégorisé Article 8 au sens du Règlement SFDR, conservé durant la période de détention du contrat.

Le tableau ci-après indique la classification SFDR des supports en unités de compte suivante :

- « **Article 8** » : ces supports promeuvent entre autres caractéristiques, des caractéristiques environnementales ou sociales, ou une combinaison de ces caractéristiques, pour autant que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance ;
- « **Article 9** » : ces supports ont un objectif d'investissement durable.

Les engagements de transparence de Cardif Assurance Vie en matière de durabilité sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

Fonds en euros (Article 8 du règlement UE 2019/2088)

Si votre contrat ne comporte pas le Fonds Général, les informations ci-dessous ne le concernent pas.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les informations délivrées en matière de durabilité dans le document ci-joint intitulé « *Informations précontractuelles sur la Durabilité (produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852)* » visent à informer les Souscripteurs de la manière dont le Fonds Général de Cardif Assurance Vie (Fonds en euros) promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales dans ses investissements conformément à l'article 8 du règlement UE2019/2088 et UE2020/852 dit « SFDR ».

Cardif Assurance Vie met en œuvre les moyens adéquats visant à remplir et suivre les objectifs figurant dans ce document.

Cette obligation de moyens ne peut cependant constituer une obligation de résultat, notamment lorsque l'évolution et l'atteinte de ces objectifs dépendent de facteurs exogènes à l'assureur (volatilité élevée des marchés financiers, décisions soudaines des entités dans lesquelles le fonds en euros investi par lesquelles elles modifient leur stratégie ou classification en matière environnementale et/ou sociale, évolutions réglementaires, modification de la doctrine des régulateurs dans la définition ou l'appréciation des investissements ESG...).

En cas de modification des caractéristiques environnementales et/ou sociales, une information sera communiquée aux Souscripteurs dans l'Information annuelle ou sur le site internet de l'Assureur.

Fonds en euros thématique « Euro Private Strategies » (Article 6 du règlement UE 2019/2088) (code support : FGTHEMA)

Si votre contrat ne comporte pas le Fonds en euros thématique « Euro Private Strategies », les informations ci-après ne le concernent pas.

Ce produit financier (Fonds en euros thématique « Euro Private Strategies ») ne promeut pas de caractéristiques environnementales et/ou sociales et de gouvernance ni n'a pour objectif l'investissement durable au sens des articles 8 et 9 du Règlement UE2019/2088 dit « SFDR ».

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens de l'article 7 du règlement UE2020/852 dit « Taxonomie ».

Risques en matière de durabilité

Les risques en matière de durabilité, c'est-à-dire les événements ou situations dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement, sont intégrés dans les décisions d'investissement d'Euro Private Strategies. Des exigences environnementales, sociales et de gouvernance (« ESG ») sont prises en compte pour les fonds de Private Equity via des questionnaires adressés aux sociétés de gestion. Ces questionnaires de due diligence sont renforcés sur les axes suivants :

- l'intégration des critères ESG au sein de la société de gestion sélectionnée

- la mise en œuvre de critères et du suivi ESG au niveau des entreprises sous-jacentes des Fonds.

Un comité revoit ces différents éléments d'analyse ESG lors de la prise de décision d'investissement.

Incidences probables des risques en matière de durabilité sur le rendement d'Euro Private Strategies

L'impact de la stratégie d'investisseur durable long terme de BNP Paribas Cardif se mesure difficilement sur un horizon court. La contribution au rendement sera appréciée par la résilience de ses investissements face aux risques de durabilité.

Le Fonds en euros thématique « Euro Private Strategies » ne prend pas en compte les incidences négatives en matière de durabilité des produits.

Supports en unités de compte (Article 8 et Article 9 du règlement UE 2019/2088)

Vous trouverez ci-dessous la liste des supports en unités de compte disponibles sur votre contrat à la date d'établissement du présent document dont la société de gestion a indiqué faire la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales (art 8 du règlement UE2019/2088) ou indiqué avoir pour objectif l'investissement durable (art 9 du règlement UE2019/2088) :

- Pour bénéficier de ces caractéristiques, vous devez investir dans au moins un de ces supports pour la durée d'investissement recommandée de ceux-ci.
- Vous devez vous reporter au prospectus de chacun de ces OPC pour prendre connaissance de l'ensemble des informations environnementale et sociales.

Proportion de supports de catégories « Article 8 » ou « Article 9 » par rapport au nombre total de supports listés dans la présente liste des supports :

Nombre de supports « Article 8 »	75
Pourcentage de supports « Article 8 »	68%
Nombre de supports « Article 9 » constitués d'OPC	17
Pourcentage de supports « Article 9 » constitués d'OPC	15%
Nombre de supports « Article 9 » constitués de supports en unités de compte autres que des OPC (EMTN, supports immobiliers, titres vifs ...)	N/A
Pourcentage de supports « Article 9 » constitués de supports en unités de compte autres que des OPC (EMTN, supports immobiliers, titres vifs ...)	N/A

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	ART SFDR	Label Greenfin*	Label ISR*
LU0077335932	AMERICAN GROWTH FUND A USD (D)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
FR0014009Y22	AMPLEGEST DIGITAL LEADERS AC	AMPLEGEST	9		2022
FR0010532101	AMPLEGEST MIDCAPS AC	AMPLEGEST	8		
FR0011631050	AMPLEGEST PME AC	AMPLEGEST	8		
FR0010375600	AMPLEGEST PRICING POWER AC	AMPLEGEST	8		2020
FR0011382225	AMPLEGEST PRICING POWER US AC	AMPLEGEST	8		
FR0000447039	AXA PEA REGULARITE C EUR	AXA INVESTMENT MANAGERS PARIS	8		
FR0014004AW0	BEPIMMO Blackstone	FundRock France AM	6		
LU1244893696	BIG DATA A-EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	8		
FR0007009808	BNP PARIBAS MOIS ISR I Capi	BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT EUROPE	8		2019
LU1161527038	BOND ALLOCATION A-EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	8		
LU1819523264	CANDRIAM ABSOLUTE RETURN EQY MKT NEUTRAL C Cap	CANDRIAM	6		
LU1434519929	CANDRIAM SUST BOND EMERGING MARKETS R	CANDRIAM	9		
LU1434523954	CANDRIAM SUST EQUITY EMERGING MARKETS C EUR Cap	CANDRIAM	9		2021
LU1434523954	CANDRIAM SUST EQUITY EMERGING MARKETS C EUR Cap	CANDRIAM	9		2021
LU1434527435	CANDRIAM SUST EQUITY WORLD C Cap	CANDRIAM	9		2017
FR0010149179	CARMIGNAC ABSOLUTE RETURN EUROPE A EUR acc	CARMIGNAC GESTION	8		
FR0010149302	CARMIGNAC EMERGENTS A EUR Acc	CARMIGNAC GESTION	9		2018
FR0011147446	CARMIGNAC EMERGENTS E EUR Acc	CARMIGNAC GESTION	9		2018
FR0010148981	CARMIGNAC INVESTISSEMENT A EUR ACC	CARMIGNAC GESTION LUXEMBOURG	8		2021
FR0010135103	CARMIGNAC PATRIMOINE A EUR Acc	CARMIGNAC GESTION	8		2023
FR0010149120	CARMIGNAC SECURITE AW EUR Acc	CARMIGNAC GESTION	8		
FR0007076930	CENTIFOLIA C	DNCA FINANCE	8		2021
LU0051755006	CHINA FUND A USD	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		
IE00BZ0X9R35	COMGEST GROWTH GLOBAL FLEX EUR R Acc	COMGEST AM INTERNATIONAL LTD	8		
FR0000284689	COMGEST MONDE C	COMGEST S.A.	8		
FR0000295230	COMGEST RENAISSANCE EUROPE C	COMGEST S.A.	8		
FR0010354837	DNCA EVOLUTIF PEA C-EUR	DNCA FINANCE	8		2022
LU0383784146	DNCA INVEST - BEYOND GLOBAL LEADERS B (C)	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	9		2018
LU0401809073	DNCA INVEST - CONVERTIBLES A EUR	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	8		2021
LU0512121004	DNCA INVEST - EUROSE B	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	8		2021
LU0641745681	DNCA INVEST - MIURI B	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	8		
LU0870553459	DNCA INVEST - SRI EUROPE GROWTH B-EUR	DNCA FINANCE	8		2021
LU1490785091	DNCA INVEST - SRI NORDEN EUROPE A EUR	DNCA FINANCE LUXEMBOURG	8		2021
FR0010058008	DNCA VALUE EUROPE C	DNCA FINANCE	8		2022
FR0013406691	ECHQUIER ALPHA MAJOR SRI A	LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER	8		2019
FR0013406691	ECHQUIER ALPHA MAJOR SRI A	LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER	8		2019
FR0010491803	ECHQUIER CREDIT SRI EUROPE A	LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER	8		2019
FR001400KTQ4	ECHQUIER CREDIT TARGET INCOME 2027 AD	LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER	8		
FR0010321828	ECHQUIER MAJOR SRI GROWTH EUROPE A	LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER	8		2016
FR0010863688	ECHQUIER POSITIVE IMPACT EUROPE A	LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER	9		2016
FR0010859769	ECHQUIER WORLD EQUITY GROWTH A	LA FINANCIERE DE L'ECHQUIER	8		

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	ART SFDR	Label Greenfin*	Label ISR*
FR0011449602	ECHIQUEUR WORLD NEXT LEADERS A	LA FINANCIERE DE L'ECHIQUEUR	8		
FR0010664086	EDMOND DE ROTHSCHILD GOLDSPIHERE B	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (FR)	8		
FR001400JGB5	EDR SICAV - MILLESIMA SELECT 2028 A-EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (FR)	8		
LU1160363633	EURO HIGH YIELD A-EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	8		
LU1103207525	EUROPE CONVERTIBLES A-EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	8		
FR0007051040	EUROSE C EUR	DNCA FINANCE	8		2021
FR0000008674	FIDELITY EUROPE A	FIL GESTION	8		
LU0251127410	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A EUR (C)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0069450822	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A EUR (D)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0048573561	FIDELITY FUNDS - AMERICA FUND A USD (D)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0772969993	FIDELITY FUNDS - GLOBAL DIVIDEND FUND A Acc USD	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0605515377	FIDELITY FUNDS - GLOBAL DIVIDEND FUND A-ACC-Euro (H)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0261952419	FIDELITY FUNDS - SUST HEALTHCARE FUND A EUR (C)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0594300682	FIDELITY FUNDS - SUST STRATEGIC BOND FUND A-ACC (H)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU1261432659	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A EUR	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0069449576	FIDELITY FUNDS - WORLD FUND A EUR (D)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0987487336	FIDELITY FUNDS-GLOBAL MULTI ASSET INCOME FD A-ACC(H)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU0048584097	GLOBAL THEMATIC OPPORTUNITIES FUND A USD (D)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU1160356009	HEALTHCARE A-EUR	EDMOND DE ROTHSCHILD AM (Lux)	8		2020
FR0010702084	INSERTION EMPLOIS DYNAMIQUE R (C)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	9		2016
LU1021349151	JPM GLOBAL HEALTHCARE FUND D EUR	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		
LU0740858492	JPM GLOBAL INCOME FUND D (acc) - EUR	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		
LU0095938881	JPM GLOBAL MACRO OPPORTUNITIES A (C)	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	6		
LU0159052710	JPM US TECHNOLOGY FUND A (acc) - EUR	JPMorgan Asset Management (Europe) SARL	8		
FR0011511773	LATITUDE CROISSANCE A	AMPLEGEST	6		
FR0010452037	LATITUDE EQUILIBRE A	AMPLEGEST	6		
FR0011032754	LATITUDE PATRIMOINE A	AMPLEGEST	6		
FR0010752543	LAZARD CREDIT FI SRI RVC EUR	LAZARD FRERES GESTION	8		2020
FR0000003998	LAZARD EQUITY SRI PC EUR	LAZARD FRERES GESTION	8		2018
FR0013204187	LAZARD EQUITY SRI RC EUR	LAZARD FRERES GESTION	8		2018
FR0000292302	LAZARD PATRIMOINE CROISSANCE C	LAZARD FRERES GESTION	8		
FR0012355139	LAZARD PATRIMOINE SRI RC EUR	LAZARD FRERES GESTION	8		2020
FR0010689141	LAZARD SMALL CAPS EURO SRI R	LAZARD FRERES GESTION	8		2020
LU1582988058	M&G (LUX) DYNAMIC ALLOCATION FUND A EUR Cap	M & G SECURITIES LIMITED	8		
LU1670710075	M&G (LUX) GLOBAL DIVIDEND FUND A EUR cap	M & G Luxembourg S.A.	8		
LU1670720033	M&G (LUX) GLOBAL MACRO BOND FUND B en EUR	M & G SECURITIES LIMITED	8		
LU1670715207	M&G (LUX) GLOBAL SUSTAIN PARIS ALIGNED FUND A EUR cap	M & G Luxembourg S.A.	9		2019
LU1670724373	M&G (LUX) OPTIMAL INCOME FUND A EUR cap	M & G Luxembourg S.A.	8		
FR0000292278	MAGELLAN C	COMGEST S.A.	8		
LU2193677676	MIROVA CLIMATE SOLUTIONS EQUITY FUNDS R/A (EUR) Capi	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	9	2021	2021
LU0914733059	MIROVA EUROPE ENVIRONMENTAL EQUITY FUND R/A(EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	9	2019	2016
LU1472740767	MIROVA GLOBAL GREEN BOND FUND R/A (EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	9	2019	2016
LU0914729966	MIROVA GLOBAL SUST EQUITY FUND R/A(EUR)	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS INTER	9		2016
FR0000299356	NORDEN SRI	LAZARD FRERES GESTION	8		2020
FR0011299429	OCTO CREDIT ISR COURT TERME B	OCTO ASSET MANAGEMENT	8		2022
FR0013436672	OCTO CREDIT VALUE AC	OCTO ASSET MANAGEMENT	6		
FR001400J5Q9	OCTO CREDIT VALUE HIGH GRADE AC	OCTO ASSET MANAGEMENT	8		
FR001400CPO4	OCTO RENDEMENT 2028 AC	OCTO ASSET MANAGEMENT	6		
FR0000989899	ODDO BHF AVENIR CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	8		2020
FR0000990095	ODDO BHF AVENIR EURO CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	8		
FR0000974149	ODDO BHF AVENIR EUROPE CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	8		2020
FR0010574434	ODDO BHF GENERATION CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	8		2020
DE000A2J1W5	ODDO BHF POLARIS MODERATE CR-EUR	ODDO BHF Asset Management GmbH	8		
FR0010109165	ODDO BHF PROACTIF EUROPE Part CR-EUR	ODDO BHF ASSET MANAGEMENT SAS	6		
FR0010513523	R-CO SERENITE PEA C	ROTHSCHILD & CO ASSET MANAGEMENT	6		
FR0014009IF7	SCI CAP SANTE	PRIMONIAL REIM	8		
IM3058	SCI Cardimmo	BNP PARIBAS CARDIF			
FR001400C4M8	SCI LINASSENS	PRIMONIAL REIM	8		
IM3033	SCPI EFIMMO	SOFIDY			
IM3057	SCPI EPARGNE Fonciere	LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS			
IM3045	SCPI Immorente	SOFIDY			

Code ISIN	Libellé	Société de gestion	ART SFDR	Label Greenfin*	Label ISR*
IM3064	SCPI LF GRAND PARIS PATRIMOINE	LA FRANCAISE REAL ESTATE MANAGERS			
IM3041	SCPI PF OPPORTUNITE	PERIAL ASSET MANAGEMENT			
IM3048	SCPI PFO2	PERIAL ASSET MANAGEMENT			
IM3052	SCPI RIVOLI AVENIR PATRIMOINE	AMUNDI IMMOBILIER			
LU0048597586	SUST ASIA EQUITY FUND A USD (D)	FIL INVEST MANAGEMENT (Lux) S.A.	8		
LU1951225553	THEMATICS SAFETY FUND R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	9		2020
LU1951229035	THEMATICS WATER FUND R/A EUR	NATIXIS INVESTMENT MANAGERS S.A.	9		2020
LU0326422689	WORLD GOLD FUND A2 H EUR (C)	BLACKROCK (Luxembourg) S.A.	6		

*Année d'obtention du Label

CYRUS CONSEIL

SAS au capital de 1.074.001,60 € - 350 529 111 RCS Paris

07001194 ORIAS

Siège social : 50, Bd Haussmann – 75009 Paris

AEP - ASSURANCE EPARGNE PENSION *

une marque commerciale du groupe BNP PARIBAS CARDIF

Cardif Assurance Vie - Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris

Siège social : 1, boulevard Haussmann - 75009 Paris

Bureaux : 76, rue de la Victoire - 75009 Paris

N°ADEME : FR200182_01XHWE



CARDIF ASSURANCE VIE

Entreprise régie par le Code des Assurances

Société Anonyme au capital de 719 167 488 € - 732 028 154 RCS Paris

Informations précontractuelles sur la Durabilité (produits financiers visés à l'article 8 du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6 du règlement (UE) 2020/852)

Dénomination du produit : Fonds en Euro Identifiant d'entité juridique: 969500G544G7SX1R1Z44

Par investissement durable, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La taxonomie de l'UE est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxonomie.

Caractéristiques environnementales et/ou sociales

Ce produit financier a-t-il un objectif d'investissement durable ?

<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="radio"/> <input type="radio"/> <input checked="" type="checkbox"/> Non
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental : _% <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE	<input checked="" type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques environnementales et sociales (E/S) et, bien qu'il n'ait pas pour objectif l'investissement durable, il contiendra une proportion minimale de 10 % d'investissements durables <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif environnemental et réalisés dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxonomie de l'UE <input type="checkbox"/> Ayant un objectif social
<input type="checkbox"/> Il réalisera un minimum d'investissements durables ayant un objectif social : _	<input type="checkbox"/> Il promeut des caractéristiques E/S, mais ne réalisera pas d'investissements durables



Quelles caractéristiques environnementales et/ou sociales sont promues par ce produit financier ?

Ce produit financier répond à la définition de l'article 8 du règlement européen (UE) 2019/2088 dit SFDR, à savoir qu'il promeut une combinaison de caractéristiques environnementales et sociales, tout en respectant des pratiques de bonne gouvernance.

Ce produit financier exclut les pays et les entreprises ayant les notes ESG (Environnement, Social et Gouvernance) les moins performantes, et tend à faire progresser la performance environnementale et sociale de son portefeuille immobilier. Ce produit financier promeut également des investissements à impact positif qui ont une intention de générer un impact social, sociétal et/ou environnemental mesurable.

Afin de renforcer son engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas Cardif (maison mère de Cardif Assurance Vie) a adhéré en 2021 à la Net-Zero Asset Owner Alliance (NZAOA)¹, initiative soutenue par les Nations Unies rassemblant des assureurs internationaux et des fonds de pension. L'assureur s'est engagé à aligner son portefeuille d'investissements sur une trajectoire de neutralité carbone d'ici 2050. Cet engagement est intégré dans la gestion de ce produit financier.

¹ Alliance Net-Zero Asset Owner : BNP Paribas Cardif annonce de nouveaux engagements -BNP Paribas Cardif

Les **indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit sont atteintes.

● **Quels sont les indicateurs de durabilité utilisés pour mesurer la réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?**

La réalisation de chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier est mesurable à l'aide de cinq indicateurs :

1. **La sélection des pays selon des critères ESG** : Ce produit financier exclut les pays les moins performants sur ces enjeux, à travers l'application des politiques pays du Groupe BNP Paribas, complétée par une analyse de la performance ESG des États. Ce filtre s'applique sur les titres émis directement par les pays (obligations d'État) et les titres des entreprises (actions et obligations d'entreprise) dont le siège social est présent dans les pays exclus.
2. **La sélection des entreprises selon des critères ESG** : Ce produit financier utilise une approche « *best-in-class* » sectorielle. Ce filtre ESG permet d'exclure les entreprises les moins performantes au sein de chaque secteur d'activité. L'application des politiques sectorielles encadre les investissements dans les domaines sensibles (tabac, charbon thermique, pétrole et gaz, etc.).
3. **L'empreinte carbone (scopes 1 et 2)² des actions et obligations d'entreprises détenues en direct (tCO₂e/M€ investi)** : Ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif de réduire cette empreinte d'au moins 23% entre fin 2020 et fin 2024.
4. **L'intensité carbone des immeubles de bureaux détenus en direct (en kgCO₂e/m² occupé)** : Ce produit financier contribue à l'engagement pris par BNP Paribas Cardif de réduire d'au moins 12% cette intensité entre 2020 et 2030.
5. **Les investissements à impact positif** : Ce produit financier portera l'essentiel de l'engagement pris par BNP Paribas Cardif en matière d'investissements à impact positif de 1 Milliard d'euros en moyenne par an, d'ici à 2025. Ces investissements incluent notamment les obligations durables, les infrastructures d'énergies renouvelables, les logements à loyers intermédiaires additionnels.

● **Quels sont les objectifs des investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre et comment les investissements effectués contribuent-ils à ces objectifs ?**

Ce produit financier investit un minimum de 10 % de ses actifs dans des investissements durables. Ceux-ci sont définis par Cardif Assurance Vie pour chaque classe d'actifs ; à titre d'exemples :

- les **obligations vertes, sociales ou durables** émises par des états ou des entreprises, répondant aux exigences des normes internationales ;
- les **fonds cotés et non cotés** en proportion de leur part d'investissement durable ;
- les **infrastructures** d'énergie renouvelable ;
- les **actifs immobiliers** répondant à des normes exigeantes au niveau environnemental et/ou à des enjeux sociaux (logements à loyers intermédiaires notamment).

Ces investissements contribuent aux objectifs environnementaux et sociaux promus par le produit financier.

● **Dans quelle mesure les investissements durables que le produit financier entend notamment poursuivre ne causent-ils pas de préjudice important à un objectif d'investissement durable sur le plan environnemental ou social ?**

Les investissements durables de ce produit suivent la stratégie d'investissement responsable de Cardif Assurance Vie, qui prend en compte les principales incidences négatives.

La méthodologie de qualification des investissements durables - telle qu'exposée ci-dessus - permet de limiter les préjudices aux objectifs de durabilité sur le plan environnemental ou social.

Comment les indicateurs concernant les incidences négatives ont-ils été pris en considération ?

Les principales incidences négatives sont prises en compte grâce à la mise en place d'exclusions applicables à l'ensemble des entreprises et des pays investis. Un filtre complémentaire sur la gouvernance est appliqué sur les entreprises pour la qualification d'investissement durable.

Les **principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption.

² Scope 1 : Emissions directes de gaz à effet de serre (provenant des installations fixes ou mobiles de l'entreprise). Scope 2 : émissions indirectes associées (consommation d'électricité, de froid et de chaleur)

Dans quelle mesure les investissements durables sont-ils conformes aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme ? Description détaillée :

Ce produit financier applique un filtre spécifique au niveau des entreprises, basé sur des notations externes évaluant la bonne intégration des quatre piliers du Pacte Mondial des Nations Unies : le respect des normes internationales du travail, des droits de l'Homme, de l'environnement et de la lutte contre la corruption. Les entreprises écartées par ce filtre spécifique sont donc exclues de l'univers d'investissement.

La Taxonomie de l'UE établit un principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » en vertu duquel les investissements alignés sur la Taxonomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la Taxonomie de l'UE et qui s'accompagne de critères spécifiques de l'UE.

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Tout autre investissement durable ne doit pas non plus causer de préjudice important aux objectifs environnementaux ou sociaux.



Ce produit financier prend-il en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité ?

Oui

Non

La prise en considération des principales incidences négatives au niveau des investissements du produit financier s'intègre dans le cadre de gestion des risques de Cardif Assurance Vie. Les indicateurs relatifs à ces incidences négatives sont pris en considération à travers trois leviers :

- des politiques sectorielles,
- un processus d'analyse et d'intégration ESG,
- une politique d'engagement actionnarial.

Ces leviers sont détaillés dans la déclaration sur les principales incidences négatives en matière de durabilité³ de Cardif Assurance Vie. Cardif Assurance Vie renforce régulièrement chacun de ces leviers en fonction des meilleurs pratiques de place, des nouvelles thématiques à prendre en compte et des informations disponibles.



Quelle est la stratégie d'investissement suivie par ce produit financier ?

Ce produit prend en compte des critères ESG lors de l'analyse des actifs dans lesquels il investit. Cette analyse peut être qualitative et/ou quantitative. Différentes étapes structurent l'approche d'investisseur responsable de Cardif Assurance Vie. Ainsi, Cardif Assurance Vie collecte des données ESG spécifiques à chaque classe d'actifs qui sont ensuite analysées et intégrées dans les processus d'investissements.

1) Les processus de sélection et d'investissement sont adaptés de la manière suivante :

➤ Investissements dans des obligations souveraines et supranationales :

Cardif Assurance Vie analyse la performance ESG des Etats afin d'exclure de l'univers d'investissement les pays les moins performants sur ces critères.

La stratégie d'investissement guide les décisions d'investissement selon des facteurs de risques tels que les objectifs d'investissement et la tolérance au risque.

³ <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

➤ **Investissements dans des entreprises :**

En complément des exclusions pays auxquelles les entreprises sont également soumises, le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct par Cardif Assurance Vie suit les étapes suivantes :

- Un filtre est appliqué sur le respect des normes et traités internationaux. Le pays où l'entreprise a son siège social ne doit pas être sous embargo ni faire l'objet de sanctions financières ;
- Des exclusions sectorielles sont appliquées ;
- Un filtre « Best in class » ESG est appliqué, permettant d'exclure les entreprises dont le score ESG figure dans les 3 derniers déciles de son secteur d'activité;
- Un filtre de transition carbone complète le processus ESG.

➤ **Investissements dans des actifs immobiliers :**

L'investissement en direct dans des actifs immobiliers consiste en l'acquisition, la gestion et la cession d'actifs immobiliers détenus par le produit financier. Les pratiques suivantes sont déployées pour répondre aux enjeux environnementaux :

- Pour les actifs en gestion directe, la certification/labélisation systématique des immeubles en construction (HQE⁴, BBC Effinergie⁵, BBCA Rénovation⁶, ...). Cardif Assurance Vie encourage également des modes de construction générant moins d'émissions de CO2. Lorsque c'est possible, les immeubles en phase de rénovation et en phase d'exploitation sont certifiés. Pour la gestion et les travaux, une amélioration de la performance environnementale est toujours recherchée.
- Une analyse de l'évolution des consommations énergétiques des bâtiments tertiaires en gestion directe ainsi que de leur intensité carbone est réalisée chaque année dans le cadre de la cartographie de la performance énergétique du patrimoine immobilier.

Cardif Assurance Vie porte aussi une attention particulière à l'utilité sociale des logements en contribuant à renforcer l'offre de logements locatifs à loyers abordables notamment dans le cadre de dispositifs spécifiques (logements à loyers intermédiaires par exemple).

➤ **Investissements dans des fonds externes :**

- **Sur les fonds cotés** (fonds actions, fonds obligataires), Cardif Assurance Vie réalise une analyse ESG de la société de gestion et du fonds, notamment au travers des questionnaires de « due diligence » qui permettent de mesurer via une notation interne le niveau d'intégration des critères ESG par le fonds.
- **Sur les fonds non cotés** (fonds de capital-investissement, fonds de dettes privées, fonds d'infrastructures), les sociétés de gestion sont interrogées sur leur processus d'intégration des critères ESG : dans un premier temps, au niveau de la société de gestion et de sa gouvernance, puis au niveau des entreprises financées par le fonds. Cette due diligence permet d'établir une notation ESG interne qui sera prise en compte lors de la validation de l'investissement.

2) Engagement par le vote et le dialogue :

Tout au long de la durée de détention des entreprises investies, Cardif Assurance Vie exerce ses droits de vote⁷ aux assemblées générales des entreprises dans lesquelles il est actionnaire, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.

De plus, afin de renforcer son action dans la lutte contre le réchauffement climatique, BNP Paribas Cardif a adhéré en 2021 à l'initiative Climate Action 100+. Ses signataires se mobilisent collectivement afin d'inciter les plus grands émetteurs mondiaux de gaz à effet de serre à prendre les mesures nécessaires pour lutter contre le réchauffement climatique.

Par ailleurs, dans le cadre de ses investissements dans des fonds externes, Cardif Assurance Vie dialogue avec les sociétés de gestion afin de les inciter à intégrer davantage les enjeux extra-financiers dans leur processus de gestion. L'engagement auprès de ces dernières se fait en deux temps :

- Un questionnaire spécifique est adressé aux sociétés de gestion sur leurs pratiques ESG. Il permet de cartographier et d'engager un dialogue notamment sur les pratiques d'exclusions sectorielles des sociétés de gestion et leur niveau d'intégration des critères ESG,
- Une analyse de la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion est réalisée grâce au questionnaire des PRI⁸ (Principes pour l'Investissement Responsable).

Cardif Assurance Vie a par ailleurs mis en place un dispositif de gestion des controverses auxquelles les sociétés investies seraient exposées. Ce dispositif associe les fonctions de contrôles et permet de prendre des décisions de gel ou de désinvestissement selon la criticité de la controverse.

⁴ HQE : Haute Qualité Environnementale

⁵ BBC Effinergie : Bâtiment basse consommation

⁶ BBCA Rénovation : Bâtiment Bas Carbone

⁷ Rapport de vote disponible sur cette page : <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>

⁸ PRI : Les PRI définissent l'investissement responsable comme une stratégie et une pratique visant à prendre en compte les enjeux ESG dans les décisions d'investissement et dans l'engagement actionnarial.

● **Quels sont les éléments contraignants de la stratégie d'investissement utilisés pour sélectionner les investissements afin d'atteindre chacune des caractéristiques environnementales ou sociales promues par ce produit financier ?**

Le processus d'investissement responsable des titres détenus en direct du produit financier comprend les filtres d'exclusions suivants :

1. Exclusions de pays :

A travers l'application des politiques pays du Groupe BNP Paribas, un filtre est appliqué sur le respect des normes et traités internationaux (embargo et sanctions financières).

Cardif Assurance Vie applique aussi un filtre ESG sur les titres émis par les pays (obligations d'état) et les titres des entreprises présentes dans ces pays (actions et obligations d'entreprise). Seuls les pays qui ont une notation ESG satisfaisante sont conservés dans l'univers d'investissement :

- **L'Environnement** prend en compte le mix énergétique du pays, l'empreinte carbone nationale ainsi que la ratification de traités, notamment celui sur l'Accord de Paris. L'analyse reflète aussi des indicateurs sur les émissions de gaz à effet de serre, tels que les émissions de CO2 par rapport au produit intérieur brut,
- **Le Social** mesure les politiques menées par les États à l'égard de la pauvreté, de l'accès à l'emploi, de l'accès à l'électricité ainsi que la ratification de traités sur les droits du travail et les droits des enfants,
- **La Gouvernance** intègre entre autres le respect des droits de l'Homme et le respect des droits du travail.

2. Exclusions d'entreprises :

2.1 Exclusions sectorielles

Ces exclusions sont issues des politiques sectorielles du Groupe BNP Paribas et encadrent les investissements dans des secteurs présentant des enjeux environnementaux ou sociaux. Ces politiques disponibles en ligne sur le site de BNP Paribas⁹ sont régulièrement étendues ou révisées : Défense, Huile de palme, Pâte à papier, Energie nucléaire, Charbon thermique, Agriculture, Industrie minière, Pétrole et Gaz.

BNP Paribas Cardif a également pris des engagements spécifiques concernant les secteurs du tabac et du charbon thermique :

- Exclusion des entreprises productrices, grossistes et distributrices dont plus de 10% du chiffre d'affaires est dérivé du tabac.
- Mise en place d'un calendrier de sortie du charbon thermique sur l'ensemble de la chaîne de valeur (développeurs, entreprises minières, logistiques et producteurs d'électricité) en complément de l'engagement pris par BNP Paribas de sortir du charbon thermique au plus tard en 2030 pour les pays de l'Union Européenne et de l'OCDE et au plus tard en 2040 pour le reste du monde.

2.2 Approche « Best-in-Class » ESG

L'approche « Best-in-class » ESG privilégie les meilleures pratiques des entreprises au sein d'un même secteur d'activité pour les titres détenus en direct. Au sein de chaque secteur, les entreprises dont la notation ESG figure dans les trois derniers déciles (30%) sont exclues.

2.3 Filtre de transition carbone

Ce filtre permet d'identifier les entreprises engagées dans la transition vers une économie bas carbone. Les entreprises qui émettent plus d'1 million de tonnes équivalent CO2 et dont la stratégie de transition énergétique est jugée faible (notation fournie par Moody's ESG inférieure à 30) sont exclues de l'univers d'investissement.

⁹ [Politiques de financement et d'investissement – BNP Paribas \(group.bnpparibas\)](https://www.bnpparibas.com/fr/politiques-de-financement-et-d-investissement)

Les pratiques de **bonne gouvernance** concernent des structures de gestion saines, les relations avec le personnel, la rémunération du personnel et le respect des obligations fiscales.

Quelle est la politique mise en œuvre pour évaluer les pratiques de bonne gouvernance des sociétés dans lesquelles le produit financier investit ?

Ce produit financier applique un filtre spécifique au niveau des entreprises, basé sur des notations externes évaluant la bonne intégration des quatre piliers du Pacte Mondial des Nations Unis. Les pratiques de bonne gouvernance des entreprises investies sont évaluées au travers d'une notation ESG qui intègre un pilier de Gouvernance prenant en compte plusieurs critères dont la corruption, la politique de rémunération et les contrôles internes.

De plus, pour les entreprises dont il est actionnaire, Cardif Assurance Vie exerce ses droits de vote¹⁰ aux assemblées générales, permettant ainsi de contribuer à la bonne orientation de la gouvernance des entreprises.



Quelle est l'allocation des actifs prévue pour ce produit financier ?

L'**allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.



La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** inclut les investissements du produit financier utilisés pour atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

La catégorie **#2 Autres** inclut les investissements restants du produit financier qui ne sont ni alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales ni considérées comme des investissements durables.

La catégorie **#1 Alignés sur les caractéristiques E/S** comprend :

La sous-catégorie **#1A Durables** couvrant les investissements durables ayant des objectifs environnementaux ou sociaux ;

La sous-catégorie **#1B Autres caractéristiques E/S** couvrant les investissements alignés sur les caractéristiques environnementales ou sociales qui ne sont pas considérés comme des investissements durables.

**Cette part minimale est exprimée en % du total des investissements du produit financier.*

Comment l'utilisation de produits dérivés permet-elle d'atteindre les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier ?

Le recours à des produits dérivés est réalisé afin de minimiser ou de compenser les risques de perte de valeur des investissements. Les produits dérivés n'ont pas vocation à contribuer à l'atteinte des caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier.

Dans quelle proportion minimale les investissements durables ayant un objectif environnemental sont-ils alignés sur la Taxonomie de l'UE ?

Certains investissements durables du produit financier sont alignés sur la Taxonomie de l'Union Européenne. Cependant, ce produit financier n'a pas à ce jour d'objectif de part minimum d'investissements durables dans des activités alignées avec la taxonomie de l'Union Européenne.

Les activités alignées sur la taxonomie sont exprimées en pourcentage :

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements ;
- des dépenses **d'investissement (CapEx)** pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte ;
- des **dépenses d'exploitation (OpEx)** pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés bénéficiaires des investissements.



¹⁰ Rapport de vote disponible sur cette page : <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-sociale-des-entreprises>

● **Ce produit financier investit-il dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la Taxonomie de l'UE¹¹ ?**

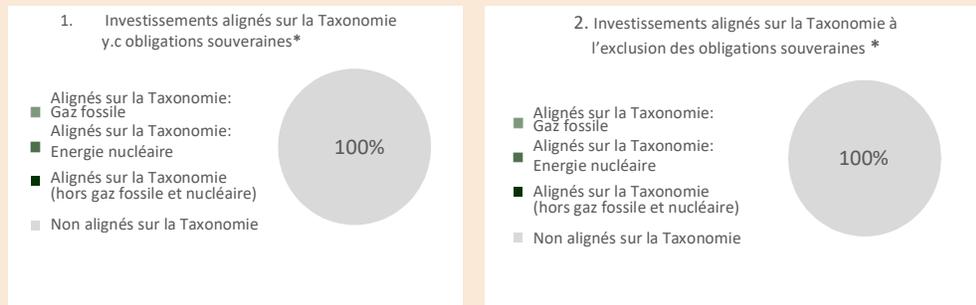
Oui:

Dans le gaz fossile

Dans l'énergie nucléaire

Non

Les deux graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage minimal d'investissements alignés sur la Taxonomie de l'UE. Etant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines sur la Taxonomie, le premier graphique montre l'alignement sur la Taxonomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la Taxonomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



* Aux fins de ces graphiques, les « obligations souveraines » comprennent toutes les expositions souveraines.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspondent aux meilleures performances réalisables.

● **Quelle est la proportion minimale d'investissements dans des activités transitoires et habilitantes ?**

Ce produit financier n'a pas à ce jour de part minimum d'investissements durables dans activités transitoires et habilitantes. La stratégie d'investissement permet toutefois d'investir dans de tels supports.



Le symbole représente des investissements durables ayant un objectif environnemental qui **ne tiennent pas compte des critères** en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au titre du règlement (UE) 2020/852.



● **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE?**

Ce produit financier n'a pas à ce jour de part minimum d'investissements durables ayant un objectif environnemental qui ne sont pas alignés sur la Taxonomie de l'UE. La stratégie d'investissement permet toutefois d'investir dans de tels supports.



● **Quelle est la proportion minimale d'investissements durables sur le plan social?**

Ce produit financier n'a pas à ce jour de part minimum d'investissements durables sur le plan social. La stratégie d'investissement permet toutefois d'investir dans de tels supports.

¹¹ Les gaz fossiles et/ou les activités liées au nucléaire ne sont conformes à la taxonomie de l'UE que lorsqu'elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne nuisent pas de manière significative à l'objectif de la taxonomie de l'UE. Les critères complets applicables aux activités économiques liées aux gaz fossiles et à l'énergie nucléaire conformes à la taxonomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission



Quels sont les investissements inclus dans la catégorie « #2 Autres », quelle est leur finalité et des garanties environnementales ou sociales minimales s’appliquent-elles à eux ?

Les investissements du produit financier dans la catégorie #Autres intègrent les dérivés, les liquidités et certains actifs qui, après analyse, ne sont pas alignés sur les caractéristiques Environnementales/Sociales. Des garanties environnementales ou sociales minimales s’appliquent au cas par cas selon la classe d’actif et les données extra-financières disponibles.



Où puis-je trouver en ligne davantage d’informations spécifiques au produit?

De plus amples informations sur le produit sont accessibles sur le site internet:

Lien : <https://www.bnpparibascardif.com/fr/responsabilite-societale-des-entreprises>